

RAPPORT FINANCIER 2017

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)

 [Secours Catholique-Caritas France](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

SOMMAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2017

BILAN	4
COMPTE DE RÉSULTAT	6
ANNEXE AUX COMPTES	8
TABLEAU DE FINANCEMENT	32
RAPPORT DE GESTION	33
RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	43
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JUIN 2018	47

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF	31 déc 2017			31 déc 2016
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ				
Logiciels Informatique	3 699 623	3 461 722	237 901	378 857
Droit au bail	526 921	526 921	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 226 543	3 988 642	237 901	378 857
Immeubles et terrains	37 902 838	16 310 270	21 592 569	22 110 923
Installations et agencements	66 570 767	33 084 925	33 485 841	32 695 557
Immobilisations en cours	1 017 777	0	1 017 777	1 515 147
Matériel et mobilier	10 621 766	8 801 076	1 820 690	1 761 560
Matériel de transport	5 613 862	4 612 602	1 001 260	1 177 889
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	121 727 010	62 808 873	58 918 137	59 261 075
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 100 265	1 144 707	7 955 558	7 732 837
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	135 053 819	67 942 222	67 111 597	67 372 769
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	9 184	0	9 184	12 121
Autres créances	11 256 528	0	11 256 528	10 259 195
Valeurs mobilières de placement	41 444 661	2 136	41 442 525	56 527 944
Disponibilités	33 363 902	0	33 363 902	29 310 961
Charges constatées d'avance	1 695 255	0	1 695 255	2 047 868
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	87 769 530	2 136	87 767 394	98 158 089
TOTAL DE L'ACTIF	222 823 349	67 944 358	154 878 991	165 530 858

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

PASSIF	2017	2016
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES		
Valeurs du patrimoine intégré	46 203 587	46 203 587
Fonds statutaires	16 554 009	16 375 973
Libéralités à caractère d'apport	2 410 452	1 935 697
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sans droit de reprise	2 754 452	2 679 476
TOTAL FONDS PROPRES	67 922 500	67 194 732
Réserve de fonds de roulement	47 233 333	47 166 667
Fonds de réserve	11 224 821	13 139 489
TOTAL RESERVES	58 458 154	60 306 156
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE RESSOURCES EN ATTENTE D'AFFECTATION	-6 235 735	-1 689 014
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS	120 144 918	125 811 874
PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DÉDIÉS		
Provisions pour risques	491 456	833 330
Provisions pour charges	632 857	590 796
Fonds dédiés	7 972 910	8 137 388
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DÉDIÉS	9 097 223	9 561 514
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	1 988 728	1 346 422
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 598 719	4 681 936
Dettes fiscales et sociales	10 261 107	10 725 683
Autres dettes	7 308 055	10 711 390
Produits constatés d'avance	1 480 240	2 692 038
TOTAL DES DETTES	25 636 849	30 157 469
TOTAL DU PASSIF	154 878 991	165 530 858

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

	31 déc. 2017	31 déc. 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subventions	8 105 041	9 086 166
Reprises de provisions	634 830	1 075 997
Collecte - dons	67 723 146	67 731 629
Legs et donations	35 689 821	39 375 750
Cotisations	896	792
Autres produits :		
. Participations : bénévoles et accueillis...	10 523 152	10 492 538
. Produits de la vente de dons en nature	10 150	20 066
. Divers autres produits	2 597 046	2 723 548
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	125 284 081	130 506 486
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats alimentaires	469 065	446 607
Variation de stock	2 937	-5 100
Autres achats et charges externes	45 187 019	46 524 165
Impôts et taxes et versements assimilés	3 460 815	4 181 023
Salaires et traitements	31 517 746	30 703 734
Charges sociales	15 219 392	14 742 238
Dotations aux amortissements	5 987 501	5 810 468
Dotations aux provisions	335 017	374 212
Distribution de secours :		
. Aides financières aux partenaires	4 097 149	4 459 744
. Distribution directe de secours	26 603 730	29 818 303
. Autres charges	121 755	71 249
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	133 002 126	137 126 642
1. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I) - (II)	-7 718 044	-6 620 156
PRODUITS FINANCIERS		
Sur autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	886 898	1 994 343
Autres intérêts et produits assimilés	22 374	79 980
Différences positives de change	12 067	164 517
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	76 793	84 956
Reprises de provisions financières	112 089	20 507
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 110 220	2 344 303
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	125 759	42 473
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	0
Dotations aux provisions financières	17 030	1 153 830
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	142 791	1 196 302
2. RÉSULTAT FINANCIER (III) - (IV)	967 429	1 148 001
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1) + (2)	-6 750 615	-5 472 155

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

	31 déc. 2017	31 déc. 2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	41 913	75 834
Sur opérations en capital	649 319	1 794 030
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	691 232	1 869 864
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	65 966	446 575
Sur opérations en capital	61 995	241 879
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles	0	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	127 961	688 454
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)	563 272	1 181 411
Impôt sur les sociétés (VII)	212 871	204 928
TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V)	127 085 534	134 720 653
TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VII)	133 485 749	139 216 326
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-6 400 215	-4 495 672
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	3 056 782	4 241 300
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 892 303	1 434 641
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-6 235 736	-1 689 014

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
. Bénévolat	203 422 531	198 442 073
. Frais de bénévoles non remboursés	2 121 595	2 103 979
. Mécénat de compétences	1 996 243	2 220 311
. Contributions chèques vacances reçus et autres prestations	495 946	362 380
. Dons en nature	815 225	1 191 635
TOTAL DES PRODUITS	208 851 541	204 320 378
CHARGES		
. Bénévolat	203 422 531	198 442 073
. Frais de bénévoles non remboursés	2 121 595	2 103 979
. Mécénat de compétences	1 996 243	2 220 311
. Emplois contributions chèques vacances reçus et autres prestations	495 946	362 380
. Secours en nature	146 947	313 671
. Mise à disposition de biens	668 277	877 964
TOTAL DES CHARGES	208 851 541	204 320 378

1 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	9
2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	9
2.1 Principes généraux	9
2.2 Changements de présentation et de méthodes d'évaluation	9
2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation	9
3 – FONDS ASSOCIATIF	12
3.1 Définition des fonds propres	12
3.2 Définition des réserves	13
3.3 Méthode d'affectation du résultat	13
3.4 Méthode d'affectation du résultat du secteur lucratif	13
3.5 Mouvements du fonds associatif, affectation du résultat 2016, apports 2017	13
3.6 Mouvements du fonds associatif concernant l'affectation du résultat 2017	14
4 – MOUVEMENTS DES PROVISIONS ET FONDS DEDIÉS	15
4.1 Mouvements des provisions au passif	15
4.2 Mouvements des provisions à l'actif	16
5 – MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS	16
5.1 Mouvements des immobilisations	16
5.2 Mouvements des amortissements	17
6 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
6.1 Tableau des immobilisations financières	17
6.2 Tableau des filiales et des participations	18
7 – TABLEAUX DES CRÉANCES ET DETTES	18
7.1 Echancier des créances et dettes	18
7.2 Rattachement à l'exercice des charges et produits	19
8 – AUTRES INFORMATIONS	19
8.1 Engagements financiers	19
8.2 Évolution et répartition des effectifs	22
8.3 Rémunérations	22
8.4 Contributions volontaires en nature	22
8.5 Résultat exceptionnel	23
8.6 Résultat secteur lucratif	23
8.7 Honoraires du Commissaire aux Comptes	23
9 – INFORMATIONS RELATIVES AU CER	24
9.1 Compte d'emploi annuel des ressources	26
9.2 Principes généraux	26
9.3 Définition des missions sociales	26
9.4 Affectation des charges et répartition des coûts	28
9.5 Ressources collectées auprès du public et affectation aux emplois	31

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Une information régulière au Conseil d'Administration a été effectuée sur les réalisations budgétaires et le suivi de trésorerie.

Le résultat de l'exercice est un déficit de - 6,2 M€, sa variation (-4,5 M€) s'explique principalement par les raisons suivantes :

- ▶ une diminution du résultat d'exploitation d'1,1 M€, la baisse des produits d'exploitation -5,2M€ (principalement sur les legs et donations, -3,7M€ et les subventions, -1 M€) étant presque totalement compensée par la diminution des charges d'exploitation (-4,1 M€),
- ▶ la variation des ressources affectées des années antérieures et de celles de l'année, dont le résultat est une augmentation de charges de 2,6M€, moins d'opérations de cessions immobilières (-0,6 M€).

Alors que les dons se sont maintenus à hauteur des réalisations de l'année précédente, l'activité des notaires s'est orientée principalement sur la mise en œuvre de la réforme portant sur la restructuration de la profession notariale et sur les clients impactés par la transformation de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune en impôt sur la fortune immobilière.

Lors de l'approbation du budget 2018, ayant connaissance du résultat prévisible, le conseil d'administration a demandé à l'ensemble des entités de développer leur collecte et de diminuer leur budget de 5%, hors masse salariale, au moment de la révision budgétaire prévue à la fin du premier semestre de l'année. Pour ce faire, une stratégie de collecte est mise en œuvre pour déployer de nouvelles actions vers les donateurs en différenciant davantage les profils, pour redynamiser des actions de collecte déjà existantes, et principalement pour accompagner les délégations dans cette démarche en tenant compte de la spécificité de leur territoire.

Le Secours Catholique prévoit dans son budget 2018 un retour à l'équilibre et des plans 2019 et 2020 positifs.

Au 1^{er} janvier 2017, la délégation de Somme et de l'Aisne se sont regroupées et ont retenu la dénomination de « délégation picarde », portant le nombre de délégations à 75. Le regroupement des deux délégations de Charentes est prévu au 1^{er} janvier 2018.

2- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis selon les dispositions du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable et les dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014), modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

2.2. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

La présentation des comptes 2017 et les modes d'évaluation n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

2.3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

2.3.1. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations et les amortissements correspondants apparaissent à leur valeur comptable au chapitre 5 « Mouvements des immobilisations et des amortissements ».

2.3.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée :

- ▶ 75 ans gros œuvre des bâtiments Cité Saint Pierre
- ▶ 60 ans gros œuvre des bâtiments siège et CEDRE
- ▶ 25 ans gros œuvre des bâtiments délégations
- ▶ 20 ans gros œuvre des appartements
- ▶ 15 ans agencements extérieurs
- ▶ 15 ans agencements intérieurs
- ▶ 10 ans agencements intérieurs et extérieurs des appartements
- ▶ 6 ans aménagements et agencements de terrains et constructions
- ▶ 6 ans matériel et mobilier
- ▶ 5 ans applications informatiques
- ▶ 4 ans matériel roulant
- ▶ 3 ans matériel informatique et logiciels
- ▶ 3 ans constructions démontables

Les immobilisations de la « Maison d'Abraham » sont amorties selon les mêmes durées que celles des délégations, depuis 2015, en raison du nouveau bail signé avec le Patriarce Syro-catholique d'Antioche pour une durée de 35 ans, qui assure la pérennité des investissements.

2.3.1.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Une provision est constituée pour couvrir les risques de non recouvrement. Elles sont détaillées au chapitre 6 « Tableau des immobilisations financières ».

2.3.1.2.1. Participations

Dans le prolongement de ses actions d'aides en faveur du logement, le Secours Catholique – Caritas France participe au capital de sociétés immobilières spécialisées dans le logement social et l'insertion sociale sous forme :

- ▶ De participations au capital de sociétés qui participent au développement de l'habitat solidaire, principalement la Caritas Habitat, le groupe ESIS, et la Foncière Habitat et Humanisme,
- ▶ D'apports, pour permettre la constitution d'associations qui développent des activités spécifiques d'aides aux personnes, accueil de familles de détenus, accueil de grands handicapés, intégration par l'économie de personnes en situation de difficultés sociales. Ces apports sont remboursables lors de la dissolution des associations bénéficiaires ou lors du retrait du Secours Catholique.

Le Secours Catholique et l'ACSC ont créé la Société Civile Immobilière « Rosier Rouge » qui a pour objet la propriété et la gestion d'un ensemble immobilier à vocation sociale situé dans les communes d'Issy les Moulineaux et de Vanves. Le Secours Catholique et l'ACSC ont apporté à la SCI « Rosier Rouge » des terrains en contrepartie de parts sociales. La participation du Secours Catholique est de 1M€.

La SCI « Rosier Rouge » a, dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de 60 ans, mis à disposition les terrains à la Société à loyers modérés « Toit et Joie ». Pour tenir compte principalement de l'indisponibilité du terrain et des bâtiments à construire, jusqu'au terme du bail les titres sont provisionnés à 100 %.

Le détail des participations et des apports figurent au point 6.1 « Tableau des immobilisations financières ».

2.3.1.2.2. Prêts

Le Conseil d'administration a décidé de consentir à l'association «La Jacine» un prêt sans intérêts de 100 K€ pour permettre à cette association de rénover le bâtiment principal d'une maison d'accueil familial de vacances qui appartient au Secours Catholique et qui accueille en priorité les familles aux revenus modestes qui lui sont adressées par les délégations. Le prêt a une durée de 15 années et est remboursé par versement trimestriels à compter du 1^{er} janvier 2012. Le solde à fin 2017 est de 59 K€.

Le Secours Catholique a décidé de se libérer de la participation à l'effort de construction sous forme de prêts sans intérêts consentis à des organismes collecteurs. Le montant total versé est de 898 K€ dont 136 K€ au titre de 2017. Ces prêts sont remboursables au terme d'une durée de 20 ans.

Le Conseil d'administration a donné son accord en 2013 à l'attribution d'un prêt sans intérêts de 300 K€ à la SCIC Habitat Solidaire oeuvrant dans le domaine de l'habitat social. Ce prêt bénéficie d'un différé de remboursement d'au moins 8 ans et au maximum de 10 ans.

2.3.2. FONDS DÉDIÉS

Le détail des fonds dédiés figure au chapitre 4 « Mouvements des provisions et fonds dédiés ».

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel ou dans le cadre de convention de subvention ou mécénat. Sont considérés comme appels les campagnes permanentes, ponctuelles ou de mailings divers déclarés à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés. Les fonds dédiés portent sur les natures de recettes suivantes : dons et participations, legs et subventions.

2.3.3. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat. Pour tenir compte de leur valeur réelle, une provision pour dépréciation sera constituée.

2.3.4. AUTRES DETTES

Les projets internationaux engagés non réglés figurent dans ce poste pour 6,6 M€.

2.3.5 TRÉSORERIE

2.3.5.1 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées à leur coût historique, éventuellement dépréciées si leur cours de clôture est inférieur. Les critères pour réaliser les placements reposent principalement sur la sécurité, la performance et l'éthique. Le montant des produits financiers généré au titre de 2017 par les placements s'élève à 1 million d'euros.

En milliers d'euros	31 Déc. 2016	Acquisi- tions	Cessions	31 Déc. 2017	Estimation 31 déc. 2017	Plus values latentes	Moins values latentes
Placements à court terme	1 348		261	1 087	1 102	15	
Placements à moyen terme	23 318	8 415	8 341	23 392	23 390		2
Placements à long terme	31 332	377	15 500	16 209	16 378	169	
TOTAL DU PORTEFEUILLE	55 998	8 792	24 102	40 689	40 871	184	2
Intérêts courus non échus	599			756			
Valeurs mobilières de placement	56 597	8 792	24 102	41 445			

Les placements à échéance court terme sont constitués d'un compte à terme pour 0,4 M€ et d'un FCP en dollar pour 0,7 M€.

Les placements à moyen terme sont constitués d'un Fonds Commun de Placement de 8,4 M€, d'un compte à terme pour 5 M€ et de deux emprunts obligataire pour 10 M€.

Les placements à long terme sont constitués de six contrats de capitalisation pour un montant total de 16,2 M€.

2.3.5.2 DISPONIBILITÉS

Elles sont constituées de trois livrets, 4,1 M€, des comptes bancaires, 25,7 M€ dont un compte courant rémunéré 11,1 M€, des caisses, 0,5 M€ et des dons de l'exercice, 3,1 M€ en 2017, dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année suivante, soit un total de 33,4 M€.

Les comptes bancaires et caisses libellés en devises sont convertis au taux de conversion du 31 décembre 2017.

2.3.5.3 TRÉSORERIE RÉMUNÉRÉE

Au 31 décembre 2017, les postes « Valeurs mobilières de placements » et « Disponibilités », qui représentent la trésorerie de l'association, sont constitués de sommes portant rémunération investies dans des contrats de placements, 40,7 M€, ou placées sur des livrets et compte courant rémunérés, 15,2 M€. Les sommes portant rémunération tenant compte des intérêts courus représentent un total de 56,7 M€, soit 76 % du total de ces postes.

En milliers d'euros	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Valeurs mobilières de placement	40 668	55 998
Disponibilités placées	15 236	17 393
Sous-total	55 924	73 391
Intérêts courus non échus	759	599
TOTAL	56 683	73 990

La vente quasi-totale en 2017 du contrat de capitalisation AXA rend le portefeuille du Secours Catholique éthique à hauteur de 98 %.

2.3.6. LEGS

Les legs sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement ou décaissement. Les legs réalisés sont classés parmi les produits d'exploitation pour leur valeur nette en raison de leur caractère courant. Les charges de gestion temporaire, portant sur des legs dont la réalisation ne peut intervenir rapidement, sont comptabilisées selon leur nature dans les charges d'exploitation.

2.3.7. DETTES ET CRÉANCES EN DEVISES

Les dettes et créances de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2017. Les dettes et créances de la délégation de Nouvelle Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

3 - FONDS ASSOCIATIF

Le fonds associatif est constitué des « **Fonds propres** », des « **Réserves** », et de l'excédent ou déficit de l'exercice en attente d'affectation. Les postes constitutifs de ces rubriques sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

3.1. DÉFINITION DES FONDS PROPRES

Le poste « **Valeur du patrimoine intégré** », est constitué des locaux du siège national, de ceux des délégations (désignées comme « comités locaux » au sein des statuts de l'association) et dont le Secours Catholique est propriétaire, et des immeubles de la Cité Saint Pierre de Lourdes, arrêtés et évalués au 31 décembre 2014. La valeur de ce poste n'est pas ajustée des investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'année, afin de lui laisser son caractère d'apport initial.

Le poste « **Fonds statutaire** » regroupe plusieurs sous-postes en référence à l'article 13 des statuts, et notamment alinéa 2 portant l'ajustement nécessaire pour assurer au moins l'équilibre des fonds propres avec l'actif net immobilisé et l'alinéa 5, portant le dixième du résultat de l'exercice.

Le poste « **Libéralités à caractère d'apport** » est la contrepartie des biens reçus par legs que l'association a décidé de conserver pour les besoins de son activité.

Le poste « **Subventions d'investissement affectées à des biens** » enregistre les subventions reçues au financement de biens inscrits à l'actif immobilisé.

3.2. DÉFINITION DES RÉSERVES

Le poste « **Réserve de fonds de roulement** » répond à l'obligation statutaire exprimée à l'article 15, de constituer une réserve permettant d'assurer le fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.

Le poste « **Fonds de réserve** » est constitué des résultats de l'association qui ne sont ni destinés à la règle d'équilibre des « fonds propres » avec l'« Actif immobilisé », ni destinés à la « Réserve de fonds de roulement ». Il représente les réserves dont dispose librement l'association.

3.3. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le « **Résultat de l'exercice** » déterminé selon les règles du Plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au « **Fonds de réserve courant** ».

Les postes du Fonds associatif sont mis à jour par prélèvement ou par apport au « **Fonds de réserve courant** », selon l'analyse des dispositions statutaires retenues par l'association et les règles de gestion décidées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 :

- ▶ Le poste « **Fonds statutaire** » comprend notamment les dotations liées à
 - l'article 13 al 5 des statuts : ajustement du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste.
 - l'article 13 al 2 des statuts : ajustement en fonction de l'application de la règle de gestion suivante qui répond à un objectif de sécurité de gestion de l'association: les « **Fonds propres** » doivent être au moins égaux à l'« **Actif immobilisé net** ». Le cas échéant, le « Fonds statutaire » sera doté par un prélèvement sur le poste « Fonds de réserve courant ».
- ▶ Le poste « **Réserve Fonds de roulement** » correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajusté en fonction des 2/3 de charges hors provisions, sous déduction de 1/3 des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant, en conformité avec la délibération du Conseil d'Administration du 3 mars 2005.

3.4. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU SECTEUR LUCRATIF

Le « **Résultat de l'exercice** » du secteur lucratif, déterminé selon les règles du Plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association.

3.5. MOUVEMENTS DU FONDS ASSOCIATIF CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 ET LES APPORTS DE 2017

Les mouvements du Fonds Associatif qui sont relatifs à l'affectation du résultat 2016 et approuvés par l'Assemblée Générale du 9 juin 2017, sont les suivants, compte tenu des règles décidées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 :

- ▶ Affectation du résultat 2016 et mise à jour des postes du « Fonds associatif », par prélèvement ou apport au « **Fonds de réserve** » pour un montant net total de - 1 935 K€, se décomposant ainsi :
- ▶ Affectation du résultat de l'exercice, - 1 689 K€, au « fonds de réserve courant »
- ▶ Prélèvements sur le « **Fonds de réserve** », - 246 K€ pour mettre à jour les postes :
 - « **Fonds statutaire** » en application de l'article 13 al 5 correspondant au dixième du résultat de l'exercice, + 169 K€,
 - « **Fonds statutaire** » par application de la règle de gestion en référence à art 13 al 2: le poste « Fonds propres » est au moins égal au poste « total de l'actif immobilisé net », - 348K€.
 - « **Réserve de fonds de roulement** » en fonction des 2/3 de charges hors provisions, sous déduction de 1/3 des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2016, soit - 67 K€,

En milliers d'euros	Solde 31 déc. 2016	Affectation du résultat 2016	Solde 1 ^{er} janv. 2017	Apports en 2017	Mise a jour des apports cédés	Résultat 2017	Solde 31 déc. 2017
FONDS PROPRES							
Valeur du patrimoine intégré	46 203		46 203				46 203
Fonds statutaire	16 375	179	16 554				16 554
Libéralités à caractère d'apport	1 936		1 936	490	-15		2 411
Subventions d'investissement	2 680		2 680	79	-4		2 755
TOTAL FONDS PROPRES	67 194	179	67 373	569	-19	0	67 923
RÉSERVES							
Réserve fonds de roulement	47 166	67	47 233				47 233
Fonds de réserve	13 140	-1 935	11 205		19		11 225
TOTAL RÉSERVES	60 306	-1 868	58 438	0	19	0	58 458
Excédent ou déficit	-1 689	1 689	0			-6 236	-6 236
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	125 811	0	125 811	569	0	-6 236	120 145

3.6. MOUVEMENTS DU FONDS ASSOCIATIF CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

Les mouvements du fonds associatif relatifs à l'affectation du résultat 2017 et qui sont en délibération à l'assemblée générale du 6 juin 2018 sont les suivants:

► **Résultat de l'exercice** : - 6 236 K€ comprenant :

- résultat du secteur non lucratif, - 6 267 K€,
- résultat du secteur lucratif, + 31 K€,

► **Mise à jour des fonds propres** :

- « **Fonds statutaire** » selon l'article 13 alinéa 5 : affectation du dixième du résultat, - 624 K€,
- « **Fonds statutaire** » selon l'article 13 alinéa 2 : le poste « Fonds propres » est au moins égal au poste « Total de l'actif immobilisé net », - 187 K€ :

Actif immobilisé net au 31/12/2017 **67 111**

Fonds propres au 31/12/2017 avant affectation du résultat 67 922

Fonds statutaire art 3 alinéa 5 - 624

Fonds propres provisoire au 31 décembre 2017 **67 298**

Mise à jour Fonds statutaire art 3 alinéa 2 **- 187**

Total Fonds propres après mis à jour **67 111**

Mise à jour du poste « Réserve de fonds de roulement » en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2018, soit - 600 K€.

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2017 avant affectation	Affectation du résultat 2017	Mise a jour du fonds associatif	Solde au 31 déc. 2017 après affectation
FONDS PROPRES				
Valeurs du patrimoine intégré	46 203			46 203
Fonds statutaire	16 554		-811	15 743
. Art 13 alinéa 5	3 971		-624	3 347
. Art 13 alinéa 2	12 583		-187	12 396
Libéralités à caractère d'apport	2 411			2 411
Subventions d'investissements	2 755			2 755
TOTAL FONDS PROPRES	67 923	0	-811	67 112
RÉSERVES				
Réserve de fonds de roulement	47 233		-600	46 633
Fonds de réserve	11 225	-6 236	1 411	6 400
TOTAL RÉSERVES	58 458	-6 236	811	53 033
Excédent ou déficit	-6 236	6 236		0
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	120 145	0	0	120 145

4 – MOUVEMENTS DES PROVISIONS ET FONDS DEDIEÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

4.1. MOUVEMENTS DES PROVISIONS AU PASSIF

Passif	31 déc. 2016	Transfert d'appel	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 déc. 2017
PROVISIONS SUR RISQUES						
. Provisions sur litiges assurances vies	166		218	166		218
. Provisions pour risques d'emploi	299		75	101		273
. Taxe d'habitation Maison d'Abraham	369				369	0
TOTAL PROVISIONS SUR RISQUES	834		293	267	369	491
Prime décennale	591		42			633
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	591		42	0	0	633
FONDS DÉDIÉS (a)						
Subventions						
. France	29		10	25		14
. International	105		171	103		173
Dons et participations						
. France	3 205		1 102	987		3 320
. International	2 714	10	992	1 456		2 260
Legs et donations						
. France	68		0	8		60
. International	2 016	-10	617	477		2 146
TOTAL FONDS DEDIEÉS	8 137	0	2 892	3 056	0	7 972
TOTAL GÉNÉRAL	9 562	0	3 227	3 323	369	9 096

(a) Les fonds dédiés qui n'ont pas fait l'objet de dépenses au cours de l'exercice 2017 et 2016 s'élèvent à : 946 K€ pour la France et 63 K€ pour l'international.

4.2. MOUVEMENTS DES PROVISIONS À L'ACTIF

Actif	31 déc. 2016	Dotations	Reprises	31 déc. 2017
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
. Dépôts et cautionnements	4		1	3
. Prêts siège et délégations	51	15	11	55
. Titres de participation	1 118		31	1 087
SOUS-TOTAL	1 173	15	43	1 145
ACTIF CIRCULANT				
. Valeur mobilière de placement	69	2	69	2
SOUS-TOTAL	69	2	69	2
TOTAL GÉNÉRAL	1 242	17	112	1 147

5 – MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS (EN MILLIERS D'EUROS)

5.1. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	31 déc. 2016	AUGMENTAIONS			DIMINUTIONS			31 déc. 2017
		Acquisitions	Mise en service immob. en cours	Total	Cessions / mises au rebut	Transfert immob. en cours	Total	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
. Logiciels	3 657	0	43	43			0	3 700
. Droit au bail	527						0	527
SOUS-TOTAL	4 184	0	43	43	0	0	0	4 227
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
. Immeubles et terrains	37 503	467	10	477	77		77	37 903
. Installations et agencements	62 389	497	3 800	4 297	115		115	66 571
. Matériel et mobilier	10 739	604	230	834	951		951	10 622
. Matériel de transport	5 520	413		413	320		320	5 613
SOUS-TOTAL	116 153	1 981	4 040	6 021	1 463	0	1 463	120 710
Immobilisations en cours	1 515	3 585		3 585		4 083	4 083	1 017
TOTAL GÉNÉRAL	121 851	5 566	4 083	9 649	1 463	4 083	5 546	125 953

5.2. MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

Amortissements	31 déc. 2016	Dotations	Reprises	31 déc. 2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
. Logiciels	3 322	183		3 505
. Droit au bail	483			483
SOUS-TOTAL	3 805	183	0	3 988
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Immeubles et terrains	15 392	984	66	16 310
. Installations et agencements	29 693	3 465	73	33 085
. Matériel et mobilier	8 979	771	948	8 801
. Matériel de transport	4 344	585	315	4 614
SOUS-TOTAL	58 407	5 805	1 402	62 810
TOTAL GÉNÉRAL	62 212	5 988	1 402	66 798

6 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (EN MILLIERS D'EUROS)

6.1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Immobilisations financières	Brut		Provisions		Net	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
TITRES DE PARTICIPATION						
. SCA Caritas Habitat	5 000	5 000			5 000	5 000
. SASU Caritas Habitat Gestion	5	5			5	5
. SCI Rosier rouge	1 000	1 000	1 000	1 000	0	0
. SC Ésis	366	366			366	366
. SC Ésis Insertion	303	303			303	303
. Foncière Habitat & Humanisme	169	169			169	169
. Autres titres	7	7	0	1	7	6
SOUS-TOTAL	6 850	6 850	1 000	1 001	5 850	5 849
APPORTS ASSOCIATIFS						
. Association familiale handicapés physiques	30	30			30	30
. Associaton gest. Solidarités	0	30	0	30	0	0
. Association Aire	53	53	52	52	1	1
. Autres apports	55	55	35	35	20	20
SOUS-TOTAL	138	169	87	117	51	51
Prêts au personnel	47	42			47	42
Avances permanentes au personnel	54	46			54	46
Prêts à association et autres	1 387	1 265	55	51	1 332	1 214
Dépôts et cautionnements versés	624	533	3	4	621	529
TOTAL GÉNÉRAL	9 100	8 905	1 145	1 173	7 956	7 732

6.2 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Filiales et participations En milliers d'euros Participations > 10%	Capital	Capitaux pro- pres (autres que capital)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable 31 déc. 2017 des titres détenus		C.A. H.T. Dernier exercice écoulé	Résultat dernier exercice clos	Observa- tions
				Brute	nette			
SCA Caritas Habitat 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 813 316 320	5 310	0	94,16%	5 000	5 000	0	-399	(1)
SASU Caritas Habitat Gestion 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 812 604 510	5	0	100%	5	5	0	0	(1)
SCI ROSIER ROUGE 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 821 819 299	1 820	29	54,95%	1 000	0	30	29	(1)
SC ÉSIS 17, avenue Hoche 75008 Paris Siret 450 240 551	2 635	462	13,66%	366	366	172	130	(1)(2)(3)
SC ÉSIS Insertion Ex : SCI Maurice Ravel 28 rue Gay Lussac C/o Beltima 75005 Paris RCS Nanterre 438 002 180	1 085	334	17,18%	303	303	126	149	(1)(2)(3)
Participations < 10%				176	176			
TOTAL				6 850	5 850			

(1) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2016 ou 2017

(2) Aucun prêt ou avance n'a été consenti à l'organisme. Aucune caution ou aval n'a été donné à l'organisme.

(3) Dividende distribué au titre de 2016 : 16,2 K€ par SCI ÉSIS + 13,4 K€ par SC ÉSIS INSERTION

7 – TABLEAUX DES CRÉANCES ET DETTES (EN MILLIERS D'EUROS)

7.1 ECHÉANCIER DES CRÉANCES ET DETTES

Ces tableaux présentent l'ensemble des créances et dettes selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances À moins d'un an	Échéances À plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
. Prêts à associations et autres	1 387	10	1 377
. Prêts et avances permanentes au personnel	101	26	75
. Dépôts et cautionnements	624	68	556
SOUS-TOTAL	2 112	104	2 008
Créances de l'actif circulant			
. Subventions d'exploitation à recevoir	3 935	2 708	1 227
. Autres créances	7 322	7 322	
SOUS-TOTAL	11 257	10 030	1 227
Charges constatées d'avance	1 695	1 695	
TOTAL	15 064	11 829	3 235

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances À moins d'un an	Échéances À plus d'un an	Échéances À plus cinq ans
Emprunts et dettes financières divers	1 989	1 896	93	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 599	4 599		
Dettes fiscales et sociales	10 261	10 261		
Autres dettes	7 308	7 308		
Produits constatés d'avance	1 480	1 157	323	
TOTAL	25 637	25 221	416	0

7.2 RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET PRODUITS

Ce tableau présente la part des charges et produits d'exploitation rattachée aux exercices contenue dans les créances et les dettes.

Actif	2017	2016	Passif	2017	2016
AUTRES CRÉANCES			DETTES FOURNISSEURS		
Produits à recevoir	5 538	3 518	Fournisseurs - factures non parvenues	1 157	1 416
	5 538	3 518		1 157	1 416
			DETTES FISCALES ET SOCIALES		
			Subventions à reverser	64	0
			Personnel charges à payer	4 049	3 881
			Charges sociales sur personnel à payer	2 441	2 421
				6 554	6 302
			AUTRES DETTES		
			Charges à payer	296	199
				296	199
Charges constatées d'avance	1 695	2 048	Produits percus d'avance	1 480	2 692
TOTAL	7 233	5 566	TOTAL	9 487	10 609

8 - AUTRES INFORMATIONS

8.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

8.1.1. ENGAGEMENTS REÇUS

Les legs, donations et assurances vie restant à recevoir au 31 décembre 2017 acceptés par le Conseil d'Administration sont estimés à 48,9 M€ contre 46 M€ au 31 décembre 2016. Ces montants sont estimés à partir de l'évaluation fournie pour chaque dossier par le notaire pour l'acceptation du dossier par le CA, sous déduction des ressources et dépenses réalisées a posteriori. Cette évaluation est considérée comme sous-estimée d'environ 10% au vu des ressources nettes réellement réalisées pour chaque dossier.

Les immeubles apportés à l'Association des Cités du Secours Catholique sont frappés d'une interdiction pour celle-ci de les aliéner ou de les hypothéquer à peine de résolution de plein droit de l'apport, sauf autorisation expresse, de même si elle les utilise dans un autre but que celui défini par ses statuts ou si elle n'en a plus l'utilité.

8.1.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Le Conseil d'Administration n'a pas conféré de garanties réelles, nantissements ou hypothèques autres que ceux figurant aux points 8.1.2.2 à 8.1.2.6.

8.1.2.1. FONDATION CARITAS FRANCE

Pour développer de nouvelles ressources afin de renforcer son action au plus proche des territoires touchés par la pauvreté, le Secours Catholique a créé en 2009 la Fondation Caritas France. Le montant total de la dotation du Secours Catholique à la Fondation Caritas France, entièrement versé à ce jour, a été de 5 M€. Depuis sa création, la Fondation a versé au Secours Catholique 21 M€ pour financer des projets en France et à l'international, dont 5 M€ en 2017.

8.1.2.2. ASSOCIATION DES CITÉS DU SECOURS CATHOLIQUE (A.C.S.C.)

Pour accomplir des actions de réinsertion sociale spécifiques, complémentaires à sa mission générale, le Secours Catholique a créé en 1990 l'Association des Cités du Secours Catholique (A.C.S.C.)

Le Secours Catholique participe aux frais de fonctionnement de l'Association des Cités du Secours Catholique. Au titre de 2017, sa participation financière s'élève globalement à 1,3 M€, dont 1 M€ pour le fonctionnement, 0,3 M€ pour le développement et l'innovation. La participation financière globale au titre de 2018 prévue au budget initial s'élève à 1,6 M€.

Par ailleurs, le Secours Catholique s'est porté caution de l'ACSC au titre du remboursement d'un prêt de 284 K€ souscrit en 2001 et remboursable en 30 ans, consenti par le Groupement National des Organismes Sanitaires et Sociaux pour l'Aide au Logement (GNOSSAL), dans le cadre de la restructuration de la « Cité Bethléem » qui fait partie de l'ACSC. Au 31 décembre 2017, l'engagement s'élève à 136 K€.

8.1.2.3. CARITAS HABITAT

Pour favoriser le développement de l'investissement solidaire au profit du logement très social, le Secours Catholique a participé à la création de la société Caritas Habitat. Le capital de 5 M€ est intégralement libéré depuis l'année 2016.

8.1.2.4. COMITÉ D'ENTRAIDE AUX DEMANDEURS RÉFUGIÉS ÉMIGRÉS (C.E.D.R.E)

Le Secours Catholique dont une grande partie des activités d'entraide pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les émigrés constitue un service spécialisé de l'association, regroupé au sein de l'antenne du CEDRE (Comité d'Entraide aux Demandeurs Réfugiés Emigrés) s'est engagé à payer le loyer d'un immeuble à Paris, jusqu'au 31 mars 2039. Cet engagement calculé sur la base du dernier loyer versé s'élève à 546 K€.

8.1.2.5. FONDS SOCIAL DE GARANTIE (F.S.G)

En mars 2006 a été signée une convention portant abondement conjoint avec la Caisse des Dépôts et Consignations d'un fonds de garantie par le Fonds de Cohésion Sociale s'élevant au total à 220 K€. Ce fonds est destiné plus particulièrement à couvrir le remboursement de prêts souscrits par des personnes en difficulté pour de petits projets personnels. Un abondement complémentaire a été réalisé aux cours de l'année 2016 pour 100 K€ par le Secours Catholique et au cours de l'année 2017 par la CDC pour un montant de 100 K€. Compte tenu des appels en garantie, le FSG est évalué à 127 K€ au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, l'encours de prêts bancaires est de 1 432 K€ contre 1 288 K€ en 2016. Le risque encouru globalement sur le FSG est estimé à 118 K€ compte tenu d'un taux de sinistralité en capital de 8,3 % contre 8,55 % en 2016. La quote-part du risque encouru revenant au Secours catholique est de 59K€.

8.1.2.6. NANTISSEMENT DE TITRES FINANCIERS AU PROFIT DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Secours Catholique a procédé en 2015 à une déclaration de nantissement de titres financiers pour 1,5 M€ placés auprès du Crédit Coopératif afin de garantir à l'Union Européenne le bon emploi d'une subvention versée à la Caritas Bangladesh. Cette garantie a été levée courant 2017.

8.1.3. ENGAGEMENTS SUR PROJETS INTERNATIONAUX PLURIANNUELS

Les secours financiers internationaux se rapportant à des projets votés par le Conseil d'Administration dont l'engagement financier reste à autoriser lors des exercices futurs sont décrits dans le tableau suivant en milliers d'euros.

Engagements pris sur projets internationaux	31 déc. 2016	Diminutions	Tranches 2017 reportées	Augmentations	31 déc. 2017				
					2018	2019	2020	2021	Total
Développement	8 407	6 228	1 111	3 781	5 053	1 660	347	10	7 070
Renforcement des partenaires	2 457	1 338	109	366	1 368	226			1 594
Plaidoyer	691	691	149	130	234	45			279
Urgences	50	50		619	500	119			619
TOTAL GÉNÉRAL	11 605	8 307	1 369	4 896	7 155	2 050	347	10	9 563

8.1.4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés. Sur la base de l'ensemble du personnel CDI au 31 décembre 2017, l'engagement est évalué à 10 M€ contre 9,6 M€ à fin 2016.

Cette évaluation est faite sur la base d'un départ volontaire du salarié à la retraite à 65 ans. L'indemnité de départ à la retraite correspond à 1/5 du salaire de référence par année d'ancienneté majoré de 2/15 par année au delà de 10 ans d'ancienneté. Cette indemnité est pondérée par la probabilité de survie par âge, la probabilité de présence par statut, la probabilité d'atteindre l'ancienneté retraite. Elle est actualisée au taux moyen IBOXX OAT + 10 qui en 2017 est de 1,30 %.

8.1.5. AUTRES ENGAGEMENTS

Le Secours Catholique a contracté des baux emphytéotiques. Les constructions figurent au bilan pour un montant brut de 2,9 M€ et pour un montant net de 1,3 M€. Ces biens sont amortis selon la durée des biens les composant et au maximum sur la durée résiduelle du bail.

Locaux En milliers d'euros	Date du bail	Durée	Constructions brutes	Constructions nettes
Poitiers (imp. Trinité)	mars-66	99 ans	67	7
Saintes (rue G. Clémenceau)	févr.-68	99 ans	18	-
Épinal (rue A. Colle)	avr.-77	40 ans	171	-
Gerardmer (rue Carnot)	déc.-96	99 ans	89	13
Paris (CÈDRE)	juil.-89	61,25 ans	915	302
La Seyne Sur Mer (rue G. Philippe)	juil.-88	50 ans	33	-
Dijon (bd Voltaire)	avr.-88	30 ans	490	-
Nogent Le Rotrou (Rue P Deschanel)	févr.-07	50 ans	117	30
Mamoudzou (Rue de l'Hôpital)	avr.-15	90 ans	1 035	915
TOTAL			2 935	1 267

Par ailleurs un bail a été signé pour les locaux de la Maison d'Abraham situés à Jérusalem, pour une durée de 35 ans à compter du 01 janvier 2015.

8.2. EVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Les effectifs inscrits en moyenne annuelle sont passés de 946 salariés à fin 2016 à 935 à fin 2017, répartis selon le tableau suivant :

	2016	2017
Effectif mensuel moyen	946	935
Cadre	362	418
TAM	527	489
Employé	57	28

Par ailleurs, l'antenne « Maison d'Abraham », emploie 12 personnes sous contrat local, non géré par le siège.

8.3 RÉMUNÉRATIONS

8.3.1. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS DU SECOURS CATHOLIQUE, DES PRÉSIDENTS ET TRÉSORIERS DE DÉLÉGATIONS

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de missions remboursés en 2017 aux administrateurs dans le cadre de leur mandat ont été de 5 K€.

8.3.2. RÉMUNÉRATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIÉS ET AVANTAGES EN NATURE

Le montant global des rémunérations (avantage en nature compris) des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés en 2017 est de 233 K€.

8.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les prestations effectuées par les bénévoles ou les prestations de services et bien reçus en nature sont enregistrés dans le tableau intitulé « Evaluation des contributions volontaires en nature » en pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources.

8.4.1. BÉNÉVOLAT

► Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passés, sont issus de l'application « Gestion des Acteurs par Activité » (G2A) en production dans l'ensemble des délégations, au siège et dans les antennes du Secours Catholique, à l'exception de la Cité Saint Pierre pour lesquelles le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2017 est estimé à 68 200 bénévoles, contre 67 900 en 2016.

La méthode de valorisation s'appuie sur la somme de 12 extractions mensuelles permettant ainsi d'identifier plus précisément les temps passés des bénévoles engagés pour une courte durée le plus souvent pour une mission ponctuelle, ou pour la recherche de sens à un engagement bénévole. La valorisation des temps passés ainsi estimée est effectuée sur la base du SMIC au 31 décembre de l'année en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation des temps passés est de 203,4 M€ en 2017 contre 198,4 M€ en 2016, soit une augmentation de 5 M€. Celle-ci s'explique par une augmentation du nombre d'heures pour 2,5 M€ et par une augmentation du taux horaire du SMIC pour 2,5 M€.

► Dans le cadre des dispositions fiscales en faveur du bénévolat, les frais abandonnés par les bénévoles, qui n'ont pas donné lieu à un paiement et pour lesquels un reçu fiscal a été émis, figurent dans le tableau intitulé « Evaluation des

contributions volontaires en nature » au pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources. Le total de ces contributions pour 2017 est de 2,1M€.

8.4.2. MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le Mécénat de Compétences pour 2017 s'élève à 2 M€ contre 2,2 M€ en 2016. Il concerne principalement la Fondation Orange.

8.4.3. PRESTATIONS ET DONS EN NATURE

Les dons en nature, reçus, 0,8M€ sont principalement des vêtements et des denrées alimentaires. Seuls les dons en nature valorisables remis principalement par des entreprises sont intégrés au pied du compte de résultat. Ils sont répartis dans la partie « charges » du tableau, en « secours en nature », 0,1 M€, et en « Biens mis à disposition », 0,7 M€.

Des « Chèques vacances » sont donnés à l'association afin que des familles défavorisées puissent réaliser des « projets vacances ». La dotation attribuée et utilisée au cours de l'année est de 0,5 M€.

8.5. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de 0,6 M€ et correspond principalement aux opérations en capital relatifs aux produits de cessions d'immobilisations.

8.6. SECTEUR LUCRATIF

Un secteur lucratif a été créé afin d'isoler la participation de l'association dans des sociétés de type commercial. Sont enregistrés à l'actif du secteur lucratif, les titres de la SCA « Caritas Habitat » et de la SAS « Caritas Habitat gestion ». Les produits issus de ce secteur sont relatifs aux produits de la location des locaux nécessaires à l'activité de Caritas Habitat. Le montant du produit pour l'année 2017 du secteur lucratif est de 35 K€.

8.7. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2017 s'élèvent à 128,4 K€ TTC.

9 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS	Emplois de 2017 = Compte de résultat (colonne 1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017 (colonne 3)
1. MISSIONS SOCIALES	103 619 378	80 921 204
1.1 RÉALISÉES EN FRANCE	82 177 597	67 209 601
- Actions réalisées directement	78 150 299	
- Versements à d'autres organismes agissant en France	4 027 298	
1.2 RÉALISÉES À L'ÉTRANGER	21 441 780	13 711 603
- Actions reversées directement	6 252 332	
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	15 189 449	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	13 838 358	11 526 758
2.1 FRAIS D'APPEL A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	13 838 358	
2.2 FRAIS DE RECHERCHE DES AUTRES FONDS PRIVÉS		
2.3 CHARGES LIÉES A LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15 675 967	12 675 774
		105 123 746
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	133 133 703	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	352 047	
III - ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	2 892 303	
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GÉNÉRAL	136 378 052	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		N/A
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		105 123 746
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	193 273 977	
Frais de recherche de fonds	8 396 017	
Frais de fonctionnement et autres charges	7 181 545	
Total	208 851 540	

RESSOURCES	Ressources collectées sur 2017 = Compte de résultat (colonne 2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017 (colonne 4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		15 725 232
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	98 937 169	98 937 169
1.1. DONS ET LEGS COLLECTÉS	96 462 409	96 462 409
- Dons manuels non affectés	58 105 608	58 105 608
- Dons manuels affectés	2 666 981	2 666 981
- Legs et autres libéralités non affectés	34 712 247	34 712 247
- Legs et autres libéralités affectés	977 574	977 574
1.2. AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE	2 474 760	2 474 760
2. AUTRES FONDS PRIVÉS	6 950 557	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	8 105 041	
4. AUTRES PRODUITS	12 345 848	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	126 338 615	
II - REPRIS DES PROVISIONS	746 918	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	3 056 782	
IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		554 672
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	6 235 736	
VI - TOTAL GÉNÉRAL	136 378 052	99 491 841
VI - TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		105 123 746
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		10 093 327
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	205 544 126	
Prestations en nature	2 492 190	
Dons en nature	815 225	
Total	208 851 540	

9.1 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi est établi selon les principes de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement 2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable.

Le Conseil d'Administration du 5 mars 2009 a été informé de la nouvelle réglementation et a chargé le comité d'Audit de veiller à la définition des missions sociales, à l'adoption des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur le compte d'emploi des ressources, sa méthodologie et son contenu.

Des évolutions qui ne remettent pas en cause les principes généraux portant sur le référentiel d'activité et les clefs de répartition des salaires ont été présentées au Comité d'audit qui a formulé un avis favorable. Ces évolutions ont été décidées par le Conseil d'Administration du 7 mai 2015 mise en œuvre à compter de l'exercice 2015.

9.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le compte d'emploi présenté intègre la totalité des ressources et des emplois de l'association. Il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

L'application de gestion est structurée autour :

- des « Actions » qui ont pour objet de spécifier les activités menées par l'association sur lesquelles sont affectées les charges. Lors de sa création, l'action est caractérisée par des « attributs », permettant d'une part de répondre aux besoins d'analyse de l'activité et de gestion et d'autre part, de la rattacher au regard de ces caractéristiques à un poste du compte d'emploi.
- des « codes ressources » qui recensent les produits selon des affectations correspondant à la volonté des donateurs ou des partenaires.

Toute charge ou tout produit est associé selon le cas à une action ou à un code ressource, permettant d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

9.3 DÉFINITION DES MISSIONS SOCIALES

L'association a pour mission de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, en France et dans le monde. Elle s'engage aux côtés des personnes vivant des situations de pauvreté pour lutter contre les causes de pauvreté et d'exclusion et promouvoir le développement de la personne humaine dans toutes ses dimensions. L'association recherche des partenariats avec les organisations qui partagent ses objectifs de justice sociale au sein des politiques locales, nationales et internationales. Ces missions sont en conformité avec son objet statutaire. Selon décision du Conseil d'Administration du 7 mai 2015, le référentiel des activités nationales s'établit ainsi :

Le poste « **Missions réalisées en France** » est réparti en huit rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association :

- Action institutionnelle - Plaidoyer
- Animation des missions
- Renforcement des partenaires – appui structurel
- Lien social
- Premier accueil
- Insertion
- Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires
- Eveil et sensibilisation à la solidarité - communication

Le poste « **Missions réalisées à l'étranger** » est réparti en six rubriques constituant le référentiel d'activité de l'association.

- Action institutionnelle et plaidoyer
- Animation des missions
- Renforcement des partenaires
- Urgences internationales
- Développement
- Réhabilitation

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » est constitué des actions de recherche de fonds et de développement du bénévolat. Les activités d'éveil et de sensibilisation à la solidarité en France ou en faveur de l'action internationale font partie de la mission réalisée en France.

Le poste « **Frais de fonctionnement** » est constitué des actions de support, relatives à la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la gouvernance.

L'ensemble de ces postes figure dans le document « **L'essentiel de 2017** » élaboré selon le texte référentiel déontologique « Don en confiance » (Comité de la Charte). Les emplois, agrégés à la valorisation du bénévolat et aux autres contributions volontaires, sont évalués en 2017 à 345 M€ :

	Flux financiers CER répartis par activités	Bénévolat et autres contributions	TOTAL	%
Missions réalisées en france	82	193	275	79,71 %
. Action institutionnelle et plaidoyer	2	3	5	
. Animation	32	28	60	
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	3		3	
. Lien social	8	35	43	
. Premier accueil	15	66	81	
. Insertion	9	33	42	
. Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires	4	26	30	
. Éveil et sensibilisation à la solidarité, communication	9	2	11	
Missions réalisées à l'étranger	21	1	22	6,38 %
. Action institutionnelle et plaidoyer	2		2	
. Animation	2		2	
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	2		2	
. Urgences internationales	4		4	
. Développement et réhabilitation	11	1	12	
Frais de recherche de fonds	14	8	22	6,38 %
Frais de fonctionnement	16	7	23	6,67 %
Engagement sur ressources affectées et autres provisions	3		3	0,87 %
TOTAL	136	209	345	100 %

9.4 AFFECTATION DES CHARGES ET RÉPARTITION DES COÛTS

Chaque poste du compte d'emploi enregistre des charges directement engagées pour la réalisation de l'action qui lui est rattachée et des charges réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

9.4.1 AFFECTATION DIRECTE ET INDIRECTE DES CHARGES

Les charges engagées directement pour la réalisation d'une action, et qui disparaîtraient si elle n'était pas réalisée, sont inscrites sur l'action considérée quelle que soit la nature de la dépense.

Les charges engagées qui concernent plusieurs actions rattachables à différents postes du compte d'emploi, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans procéder à une analyse de gestion complexe, sont enregistrées dans une action commune qui fait l'objet d'une répartition selon une clé prédéfinie. Les charges, définies comme devant être enregistrées dans cette action, concernent principalement les dépenses de locaux et assimilées.

La clé de répartition est fondée sur la surface des locaux utilisée par les activités selon leur rattachement aux postes du compte d'emploi. Une clé standard servant de référence à l'association a été définie au regard des activités qui sont menées dans les Délégations et au Siège. Compte tenu de la diversité d'occupation des locaux par les activités, le pourcentage pourra varier d'une entité à l'autre sans que le principe de répartition sur les trois postes ne soit remis en cause. Les antennes sont considérées comme des services déconcentrés du siège et traités en tant que tels.

La clé de répartition relative aux équipes dont l'objet est de mener les activités d'aides et d'accompagnement au plus proche des personnes, est dédiée aux missions sociales et justifie l'absence d'action de fonctionnement.

Le tableau ci après indique la répartition moyenne établie à partir des clés appliquées par délégation, par équipes et la clé appliquée au siège pour l'année 2017.

En pourcentage	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Siège	50	11	39
Délégations	76	8	16
Équipes	100		

Ces clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles dans l'organisation des locaux et des activités qui y sont menées.

Le coût du journal « Messages » dont l'objet est d'une part d'éveiller et de sensibiliser à la solidarité et d'autre part de collecter des ressources est réparti à 80% dans le poste « Missions réalisées en France » et à 20% dans le poste « Frais de recherche de fonds ».

9.4.2 AFFECTATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'affectation des dotations aux amortissements suit les principes des charges directes et des coûts indirects. Le rattachement du bien immobilisé à l'action permet d'affecter la dotation aux amortissements selon les règles et les clés appliquées aux charges :

- Chaque bien immobilisé est affecté directement à l'action qui l'utilise.
- Un bien utilisé pour les besoins de plusieurs actions rattachables à différents postes du compte d'emploi ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans recourir à une analyse de gestion complexe, est inscrit dans l'action commune utilisée pour les charges.

9.4.3 AFFECTATION DES SALAIRES

Les principes d'affectation des salaires communs au Siège et aux Délégations sont :

- Le salaire des personnes employées pour une action déterminée est directement affecté à cette action.

- Les salaires non directement affectables à une action sont répartis selon des clés prédéfinies basées sur l'emploi du salarié et son activité. Ces clés répartissent les salaires sur des actions dédiées et correspondant aux rubriques des missions sociales présentées ci-dessus et sur les actions « Frais de recherche de fonds » et « Frais de fonctionnement ».

Pour tenir compte des lieux où s'exercent l'emploi, les principales spécifications apportées sont :

- Délégations : Des clés de répartition préétablies sont définies en fonction des principaux emplois, délégués, cadres en délégation, animateurs, comptables, secrétaires, et une clé générale est définie pour répartir les salaires des autres emplois.
- Siège : Des clés de répartition préétablies sont définies par direction et département au regard de leurs activités exercées et sont appliquées aux salaires attachés à chaque direction ou département. Une clé est établie pour les directeurs et responsables de départements afin de tenir compte de leurs activités de gouvernance ou de gestion des ressources humaines affectées au poste « Frais de fonctionnement ».

Le tableau ci-après présente le résultat dans les postes du compte d'emploi de la répartition de la masse salariale après application des clés prédéfinies

En pourcentage	Répartition par clé			Affectation directe	Total
	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement		
Siège	52	10	34	4	100
Délégations	85	5	9	1	100

Les clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles des emplois au regard des activités menées.

9.4.4 TABLEAU DE PASSAGE COMPTE DE RÉSULTAT AU CER (EN K€)

La répartition des charges figurant au Compte de Résultat sur les postes du CER selon les règles expliquées aux points 9.4.1 à 9.4.3, se présente comme suit :

2017	POSTES DU CER - EMPLOIS (colonne 1)					Total
	Missions sociales réalisées en France	Missions sociales réalisées à l'étranger	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Engagements à réaliser sur ressources affectées et autres provisions	
POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT						
Achats alimentaires et variation de stock	361	111				472
Autres achats et charges externes	27 714	2 984	10 088	4 401		45 187
Impôts et taxes et versements assimilés, et impôts sur les sociétés	2 178	169	348	979		3 674
Salaires et traitements	21 740	1 747	2 099	5 932		31 518
Charges sociales	10 290	916	989	3 024		15 219
Dotations aux amortissements	4 227	319	294	1 147		5 987
Aides financières aux partenaires	3 925	172				4 097
Distribution directe de secours	11 587	15 017				26 604
Autres charges	66	7	19	30		122
Engagements à réaliser sur ressources affectées et Dotations aux provisions					3 244	3 244
Total charges d'exploitation	82 088	21 442	13 837	15 513	3 244	136 125
Total charges financières				125		125
Total charges exceptionnelles	89		1	37		127
Total	82 177	21 442	13 838	15 675	3 244	136 378

9.5 RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET AFFECTATION AUX EMPLOIS

9.5.1 DÉFINITION DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Les produits issus de la générosité du public comprennent principalement les dons des particuliers, les legs, les participations de soutien et la réalisation financière des dons en nature. Par ailleurs :

- ▶ Les produits perçus dans le cadre d'une gestion temporaire du legs sont rattachés aux produits de la générosité du public.
- ▶ Les produits financiers sont par principe hors générosité du public à l'exception de situations exceptionnelles qui conduisent à affecter une partie des produits financiers à une ressource affectée suite à un appel. Ces produits financiers issus du placement de la générosité du public et non dépensés sont rattachés à la générosité du public. Exemple : produits financiers liés aux dons reçus dans le cadre d'une urgence exceptionnelle.

9.5.2 RESSOURCES AFFECTÉES ET APPELS

Les ressources sont affectées dans des codes spécifiques selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme appel, les campagnes permanentes, ponctuelles ou de mailings divers déclarés à la préfecture. Les ressources issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association sont enregistrées dans un code ressource intitulé « Non affecté ». C'est le cas de la Campagne Collecte Nationale. Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

Afin de ne pas conserver des fonds inemployables dans la durée, et afin de permettre une communication transparente et pertinente au regard de notre action, il a été décidé qu'après un délai raisonnable apprécié comme étant le temps où les opérateurs n'ont plus de projet pour employer les fonds, une réaffectation des fonds non employables sera décidée par les instances désignées selon le montant du solde et une communication sera faite au donateur par le support le plus approprié en fonction de chaque situation.

Par ailleurs, le principe retenu par l'association est de ne pas imputer de coûts d'appel et de frais de traitement des dons sur les sommes collectées dans le cadre d'un appel à ressources affectées.

Cependant, lors de catastrophes donnant lieu à une collecte d'ampleur exceptionnelle, des règles de gestion spécifiques ont été définies par le Conseil d'Administration du 7 décembre 2005.

Les frais d'appels et coûts de traitement des dons liés à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées. Les dépenses directes de communication dont l'objet est d'informer de la réalisation des projets, de l'emploi des fonds ou toute autre information liée à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées.

Cette information figurera dans les supports d'appels émis à l'initiative de l'association.

9.5.3 AFFECTATION AUX EMPLOIS DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est déterminée à partir des informations figurant dans l'outil de gestion et à partir de traitements complémentaires.

L'outil de gestion permet d'identifier le montant de la générosité publique employé au financement des actions par poste du CER. Cependant le code ressource nommé « Non affecté » regroupe des natures de produits issues ou non de la générosité du public. L'outil de gestion ne permet pas de mesurer la part employée sur ce code relatif aux produits de la générosité du public. Un rapport « générosité du public » est établi afin de déterminer cette part, sur la base des ressources de l'exercice inscrites à ce code ressource « Non affecté ».

Les biens immobilisés sont financés par des subventions d'investissement, des produits de la générosité du public et des produits hors générosité publique. L'activité principale de l'association ne portant pas sur l'investissement, il a été décidé sur la part de la dotation aux amortissements correspondant aux acquisitions à compter de 2009, d'appliquer le rapport « générosité du public » décrit ci-dessus. Cette part est inscrite dans la colonne 3 du CER, « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017 », selon les postes définis.

Les autres postes du CER prévus ne sont pas renseignés, en raison de l'importance relative au regard de l'activité générale de l'association.

	2017		2016	
	Trésorerie		Trésorerie	
	Employée	Dégagée	Employée	Dégagée
1. TRÉSORERIE NETTE AU 1^{ER} JANVIER		84 591 782		93 520 669
PRODUITS		125 589 221		131 830 119
. Subventions		8 105 041		9 086 166
. Collecte (dons, legs, donations, assurance vie)		103 412 967		107 107 379
. Autres produits (dont participations et divers)		13 131 244		13 236 944
. Produits financiers		898 056		2 323 796
. Produits exceptionnels		41 913		75 834
CHARGES	126 770 435		131 319 048	
. Achats et charges externes	45 659 051		46 965 672	
. Salaires et charges sociales, impôts et taxes (dont impot sur société)	50 197 129		49 831 923	
. Distribution des secours	30 822 634		34 349 296	
. Charges financières	25 655		42 473	
. Charges exceptionnelles	65 966		129 684	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX PRODUITS ET CHARGES (A)	1 181 214			511 071
. Variation des creances	638 565		2 972 478	422 063
. Variation des dettes	5 316 514		1 056 891	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX CREANCES ET DETTES (B)	5 955 079		4 029 369	
2. VARIATION DE TRESORERIE LIEE A L'ACTIVITE (A + B)	7 136 293		3 518 298	
ACQUISITIONS				
. Immobilisations corporelles et incorporelles	5 075 602		5 926 273	
. Immobilisations financières	194 833		398 387	
CESSIONS				
. Immobilisations corporelles		649 318		794 030
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		78 779		120 041
3. VARIATION DE TRESORERIE DES INVESTISSEMENTS NETS	4 542 338		5 410 589	
4. TRESORERIE NETTE AU 31 DEC (1 + 2 + 3)		72 913 151		84591782
5. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (4 - 1)	11 678 631		8 928 887	

RAPPORT DE GESTION 2017

Une information régulière au Conseil d'administration a été effectuée pour suivre les réalisations au regard du budget et pour suivre la trésorerie.

Le résultat de l'exercice est un déficit de 6,2 M€. Les opérations financières considérées comme non récurrentes, selon les critères définis par le Conseil d'administration, ont été, pour les ressources, de 0,9 M€ et, pour les charges, de 2,6 M€. L'incidence de ces opérations non récurrentes sur le résultat global de l'association est de - 1,7 M€, portant le résultat de la « gestion courante » à un déficit de 4,5 M€.

Le résultat de l'exercice est un déficit de 6,2 M€, sa variation (- 4,5 M€) s'explique principalement par les raisons suivantes :

- ▶ Une diminution du résultat d'exploitation de 1,1 M€, la baisse des produits d'exploitation de 5,2 M€ (principalement sur les legs et donations, - 3,7 M€, et les subventions, - 1 M€), étant presque totalement compensée par la diminution des charges d'exploitation (- 4,1 M€) ;
- ▶ La variation des ressources affectées des années antérieures et de celles de l'année, dont le résultat est une augmentation de charges de 2,6 M€ ;
- ▶ Moins d'opérations de cessions immobilières (- 0,6 M€).

Alors que les dons se sont maintenus à hauteur des réalisations de l'année précédente, une situation conjoncturelle portant sur la profession notariale a fortement ralenti la réalisation des legs. De fait, le cumul des réformes portant sur l'exercice du métier de notaire et la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI) ont mobilisé les notaires plutôt sur leur restructuration interne et sur leurs clients concernés par l'IFI, au détriment des dossiers de legs des associations. Par ailleurs, le recours aux subventions, notamment internationales, est rendu plus contraignant et restrictif dans le contexte géopolitique actuel.

Afin de pérenniser l'ensemble de ses activités sur le long terme, dans un contexte économique et social toujours difficile et dans le cadre d'une véritable stratégie financière se prolongeant sur 2019 à 2020, le Secours Catholique ajuste le budget de 2018 pour permettre d'envisager un retour à l'équilibre, en demandant des économies à hauteur de 5 %, hors charges de personnel, à l'ensemble des entités de l'organisation.

Les documents financiers soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ont été présentés au Comité d'audit, le 12 avril 2018, qui a émis un avis favorable. Ils ont été audités par le Commissaire aux comptes, qui présente ses rapports.

Le rapport de gestion présente, dans une première partie, l'étude des résultats 2017 au regard du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources et, dans une seconde partie, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan et du tableau de financement.

1. ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1. Compte de résultat

1.2. Résultat de gestion courante et résultat « des opérations non récurrentes »

1.3. Compte d'emploi annuel des ressources (CER)

2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

2.1. Fonds propres et réserves

2.2. Actif immobilisé net

2.3. Provisions et fonds dédiés

2.4. Analyse de l'actif circulant

2.5. Analyse des dettes

2.6. Analyse de la variation de trésorerie

3. PERSPECTIVES POUR 2018

1. ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des produits et des charges de l'exercice. Les produits (130,1 M€) sont composés du poste « Total des produits » (127,1 M€), auquel s'ajoute le report des ressources non utilisées (3 M€). Les charges (136,3 M€) sont composées du poste « Total des charges » (133,4 M€), auquel s'ajoutent les engagements à réaliser sur ressources affectées (2,9 M€). Le résultat est un déficit de 6,2 M€, contre un déficit de 1,7 M€ en 2016. La variation de 4,5 M€ s'explique par :

- ▶ Une hausse du déficit du résultat courant non financier, de 1,1 M€ ;
- ▶ Une diminution du résultat financier et du résultat exceptionnel, de 0,8 M€ ;
- ▶ La variation des ressources affectées des années antérieures et en cours, de 2,6 M€.

1.1.1. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER

Le déficit du **résultat courant non financier** (- 7,7 M€) est supérieur de 1,1 M€ par rapport à 2016. Cette variation s'explique par une baisse plus importante des produits d'exploitation (- 5,2 M€), compte tenu d'une baisse de 4,1 M€ des charges d'exploitation.

Analyse des produits d'exploitation :

- ▶ Le poste « **Subventions** » (8,1 M€) diminue de 1 M€.
- Les **subventions France** (5,9 M€) sont en légère augmentation de 0,1 M€. Cette augmentation marque un coup d'arrêt à la tendance baissière constatée depuis 2011, dont le montant était de 8,8 M€, et laisse entrevoir une relance des subventions, grâce notamment au développement d'actions menées par les délégations pour la recherche de financements publics qui fait partie des orientations budgétaires de l'association.
- Les **subventions affectées à l'action internationale** (2,2 M€) sont en diminution de 1,1 M€. Ces financements proviennent principalement, au niveau national, du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française du développement, pour 1,6 M€, et de la Commission européenne (Service d'aide humanitaire de la Commission européenne ou ECHO, Europaid), pour 0,4 M€. Ils sont destinés principalement à la réalisation de projets sur le continent africain et au Moyen-Orient (Côte-d'Ivoire, Sénégal, Mauritanie, Palestine...), pour environ 1,1 M€, et en Amérique latine (Venezuela, Bolivie), pour 1 M€.
- ▶ Le poste « **Collecte – dons** », constitué des dons de particuliers, de fondations et d'entreprises, dans le cadre du mécénat, est globalement stable, à 67,7 M€.
- Les **dons affectés** sont de 8,2 M€ en 2017, en léger recul de 0,4 M€. Ce poste avait bénéficié l'année précédente de dons exceptionnels, à hauteur de 1,3 M€, qui n'ont pas été reproduits cette année. Cependant, la baisse est limitée grâce à l'augmentation du financement de la Fondation Caritas France qui a versé cette année 5 M€ à l'association, contre 4,3 M€ en 2016.
- Les **dons non affectés** sont de 59,5 M€, contre 59,1 M€ l'année dernière, soit une légère progression de 0,4 M€. Ils restent en-deçà de l'objectif de 61 M€. Cette progression a été obtenue grâce à la mobilisation de chacun, pour la collecte, et à la stratégie orientée vers nos donateurs à plus fort potentiel. Si le Secours Catholique arrive à conserver une position dominante sur le « marché » de la collecte de fonds au profit de la solidarité, on constate néanmoins un effritement de celle-ci, en raison d'une concurrence exacerbée à tous les niveaux :
 - Un nombre important d'intervenants sur le secteur de la solidarité et en constante augmentation ;
 - Une professionnalisation du *fundraising* (ou « collecte de fonds »), quelle que soit la taille des intervenants ;
 - Une concurrence accrue sur le public catholique qui constitue pour l'association le socle de ses donateurs ;
 - Une conquête difficile de nouveaux publics.

Compte tenu de ce contexte difficile et afin de redynamiser la collecte des dons, les orientations budgétaires mettent l'accent pour 2018 sur le développement de la collecte auprès des grands donateurs, la nécessité d'animation et de mobilisation du réseau des délégations et plus largement de tous les acteurs du Secours Catholique.

Un projet informatique structurant, remettant le donateur au cœur de notre processus de collecte, est en cours d'élaboration pour être mis en œuvre dans le courant de 2019.

Le poste « **Legs et donations** », qui regroupe aussi les assurances vie, est en recul de 3,7 M€ cette année, à 35,7 M€, contre 39,4 M€ en 2016, une assurance vie exceptionnelle ayant été reçue cette année-là. L'équipe de juristes renforcée au cours de l'année 2017 a été confrontée à plusieurs difficultés qui ont eu pour conséquences de ralentir fortement la réalisation des legs :

- ▶ Des études notariales qui ont été dédoublées (loi Macron) et surchargées ;
- ▶ Une rotation importante des Clercs de Notaire ;
- ▶ Une plus forte mobilisation des notaires au profit de leurs clients concernées par la transformation de l'ISF ;
- ▶ Un allongement des délais pour les cessions immobilières ;
- ▶ Des dossiers de legs plus complexes, en raison notamment d'une multitude de bénéficiaires.

Cet allongement de délais a été également constaté par d'autres associations et fondations et une intervention de France Générosités a été lancée à l'intention de la Chambre des notaires.

De fait, le portefeuille legs, donations et assurance vie augmente de 2,9 M€, passant de 46 M€ en 2016 à 48,9 M€ à la fin de 2017.

Les « **Autres produits** », constitués principalement des participations de soutien reçues dans le cadre de manifestations exceptionnelles, des participations reçues dans le cadre d'activités sociales et de produits divers, ont plutôt bien résisté, à 13,1 M€ contre 13,2 M€ en 2016.

Analyse des charges d'exploitation :

- ▶ Le poste « **Autres achats et charges externes** » (45,2 M€, contre 46,5 M€ en 2016) est en diminution de 1,3 M€. Cette diminution s'explique principalement par des charges liées au 70^e anniversaire du Secours Catholique fêté en 2016 (1,7 M€) qui ne se sont pas reproduites en 2017, compensées à hauteur de 0,7 M€ par des coûts liés à la campagne « Élections » et à l'assistance de maîtrise d'ouvrage en cours, nécessaire pour le remplacement de plusieurs applications devenues trop anciennes : « gestion des donateurs », « gestion des acteurs » et « gestion des ressources humaines ».
- ▶ Les « **Salaires et charges sociales** » passent de 45,4 M€ en 2016 à 46,7 M€, soit une hausse de 1,3 M€. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation générale de 0,6 % en janvier 2017, par l'incidence en année pleine des augmentations générales de juin 2016 de 0,5 % et par des augmentations individuelles versées à partir de novembre 2016.

Enfin l'effectif moyen mensuel passe de 946 en 2016 à 935 en 2017.

La Direction des ressources humaines s'est dotée d'un nouvel outil de gestion lui permettant d'établir les payes mais aussi de capitaliser les informations et l'évolution des salariés, afin de mieux les accompagner dans leur parcours et leur projet professionnel. Ce nouvel outil de gestion est opérationnel depuis janvier 2018.

- ▶ Le poste « **Impôts et taxes et versements assimilés** » est en diminution, à 3,5 M€, contre 4,2 M€ en 2016, en raison principalement du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires, estimé à 1 M€. L'association se libère de la participation à l'effort de construction, sous forme de prêts sans intérêt consentis à des organismes collecteurs. Ils sont remboursables au terme d'une période de vingt ans. Cette participation est inscrite au bilan dans le poste « **Immobilisations financières** ». Le total des prêts s'élève, à la fin de 2017, à 0,9 M€ et le premier remboursement est à l'échéance de 2031.

Les « **Dotations aux amortissements** » sont de 6 M€, contre 5,8 M€ en 2016, soit une augmentation de 0,2 M€, due principalement à la mise en route de différents travaux à la Cité Saint-Pierre.

- ▶ Les « **Distributions de secours** », constituées des « **Aides accordées** » à des organismes et des « **Distributions directes de secours** », évaluées à 30,7 M€, sont en diminution de 3,6 M€. Cette variation concerne principalement :
 - Les **aides financières internationales** qui diminuent de 2,6 M€ pour atteindre 15,1 M€ en 2017, contre 17,7 M€ en 2016, principalement en raison de projets, dont la réalisation est reportée à 2018, et en raison d'une baisse attendue des subventions qui limite le financement de projets ;

- Les **aides financières aux partenaires en France** (4,1 M€) diminuent légèrement, principalement en raison d'une diminution de l'aide à l'Association des cités du Secours Catholique (ACSC), qui reste cependant la plus importante (1,3 M€);
- Les **aides financières aux personnes** s'élèvent à 11,5 M€ en 2017, contre 12,1 M€ en 2016, soit un léger recul de 0,6 M€, correspondant à la définition de nouvelles politiques de secours en délégation.

1.1.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de 1 M€ est conforme au budget révisé. Ce niveau de rendement est expliqué par les choix de placements éthiques décidés l'année dernière pour mettre en cohérence la politique de placement et le plaidoyer. Ainsi, avec la vente quasi totale du contrat de capitalisation Axa en 2017, le portefeuille de placement du Secours Catholique est éthique à 98 %.

1.1.3. AUTRES RÉSULTATS

Les autres résultats sont constitués du résultat exceptionnel (+ 0,6 M€), constitué essentiellement par des cessions de locaux en délégations, de l'impôt sur les sociétés (- 0,2 M€) et de la différence entre les reports de ressources et les engagements à réaliser sur les ressources affectées (+ 0,2 M€).

1.2. RÉSULTAT DE GESTION COURANTE ET RÉSULTAT DES « OPÉRATIONS NON RÉCURRENTES »

La décomposition du résultat comptable – en résultat courant non financier, résultat financier, résultat exceptionnel, variation des engagements sur fonds dédiés telle qu'inscrite dans le compte de résultat – ne permet pas de distinguer les activités de gestion courante des activités exceptionnelles.

C'est pourquoi le Conseil d'administration du 5 avril 2012 avait décidé de répartir le résultat comptable en distinguant ce qui relève de la gestion de l'activité courante de ce qui relève d'opérations exceptionnelles qui seront renommées « opérations non récurrentes » pour les distinguer des opérations comptables exceptionnelles. Cette présentation permet de suivre l'orientation budgétaire prioritaire, portant sur l'équilibre du résultat de gestion courante et de gérer stratégiquement le résultat des opérations non récurrentes.

Le résultat sur les opérations exceptionnelles, au regard de la décision ci-dessus, est composé de ressources provenant de legs supérieurs à 3 M€, de ressources issues de dons et du mécénat supérieures à 1 M€, des cessions d'immobilisations et des financements affectés à des immobilisations, quel que soit leur montant. Sont déduites des charges qui ont été décidées comme devant être financées par des réserves et des charges qui n'auraient pas été financées sans ces ressources exceptionnelles.

Le résultat de fonctionnement courant est la différence entre le résultat comptable et le résultat des opérations non récurrentes. Selon cette définition, voici l'analyse du résultat comptable 2017.

1.2.1. RÉSULTAT DES « OPÉRATIONS NON RÉCURRENTES »

Les ressources dont la gestion est considérée comme non récurrente (0,9 M€) sont principalement constituées par des dons affectés au financement des immobilisations (0,3 M€) et par des produits de cessions d'immobilisations (0,6 M€).

Les charges dont la gestion est considérée comme non récurrente (2,6 M€) sont constituées principalement de projets et d'actions au bénéfice de l'action internationale, pour 1,4 M€ : crise au Moyen-Orient, projets migratoires internationaux, développement des cofinancements.

D'autres charges non récurrentes ont été engagées pour la mise en œuvre du projet national (0,5 M€), la refonte de différents logiciels (0,4 M€ ; application des ressources humaines, application de gestion des acteurs, application des donateurs), la campagne de sensibilisation menée lors des élections (0,3 M€).

Le résultat des opérations non récurrentes est donc de - 1,7 M€.

1.2.2. RÉSULTAT DE GESTION COURANTE

Le résultat comptable étant de - 6,2 M€, en tenant compte de ces opérations considérées comme « exceptionnelles », le résultat de gestion courante est évalué à - 4,5 M€.

1.3. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) reprend l'intégralité des produits et des charges du compte de résultat mais les classe différemment. Conforme au modèle réglementaire applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, il permet de faire ressortir l'origine et l'emploi des ressources. Sa méthodologie d'élaboration est présentée de manière détaillée dans l'annexe aux comptes, au point 9.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2009 a été informé de la nouvelle réglementation et a chargé le Comité d'audit de veiller à la définition dans le compte d'emploi des ressources des missions sociales, à l'adoption des règles invariables d'affectation des charges et des produits, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur le compte d'emploi des ressources, sa méthodologie et son contenu.

Les règles d'affectation des charges et des produits définies en 2009 ont été maintenues en 2017. Avec la structure de gestion mise en place dans le nouveau système d'information, de pilotage et de gestion, nous pouvons ainsi :

- Identifier les ressources issues de la générosité publique et suivre le solde dans le temps ;
- Affecter directement les charges aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement, ou indirectement selon des clés préétablies.

1.3.1. ANALYSE DE L'ORIGINE DES RESSOURCES

Les ressources collectées auprès du public – dons (hors dons des fondations et des entreprises), legs et participations de soutien – représentent 98,9 M€, soit près de 78 % du total des ressources. La générosité du public reste la ressource principale qui permet à l'association de mener ses actions. L'analyse des postes dons, legs et participations a été présentée au point 1.1.

Les **ressources non collectées auprès du public** sont constituées principalement des postes suivants :

- Le poste des « Autres fonds privés » (7 M€) enregistre les dons reçus des associations et des fondations, et ceux des entreprises, y compris dans le cadre du mécénat. Sont inscrits, dans ce poste, les dons de la Fondation Caritas France, pour un total de 5 M€.
- Les autres postes – « Subventions et autres concours publics », « Autres produits », « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » – sont analysés au point 1.1.

Outre les ressources financières, le Secours Catholique bénéficie de l'engagement des bénévoles dans toutes les activités de l'association. Cet engagement est valorisé dans le poste « Contributions volontaires en nature ».

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2017 est estimé à 68 200 personnes.

Selon la méthode retenue et décrite dans l'annexe au point 8.4.1. « Bénévolat », la valorisation du temps passé est de 203,4 M€ en 2017 contre 198,5 M€ en 2016. Par ailleurs, les frais engagés par les bénévoles pour remplir leurs missions au Secours Catholique et non remboursés s'élèvent à 2,1 M€, portant l'ensemble des contributions bénévoles à 205,5 M€.

Enfin, le mécénat de compétence est évalué à 2 M€ en 2017 contre 2,2 M€ en 2016. Il concerne principalement la Fondation Orange.

Les contributions volontaires en nature qui représentent des ressources non financières (208,9 M€) sont largement supérieures aux flux financiers comptabilisés (136,4 M€) et montrent tout l'apport du bénévolat et des dons en nature à l'action du Secours Catholique.

1.3.2. ANALYSE DE L'EMPLOI DES RESSOURCES

L'association a pour mission de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, en France et dans le monde. Les emplois des ressources sont regroupés principalement selon les postes suivants :

« **Missions sociales** » (103 M€), « **Frais de recherche de fonds** » (14 M€) et « **Frais de fonctionnement** » (16 M€).

Le poste « **Missions sociales** » est réparti en deux postes, les « **Missions réalisées en France** » et les « **Missions réalisées à l'étranger** ». Afin de rendre plus lisibles les activités de l'association, ces postes peuvent être exprimés en familles d'activités qui ont été définies par le Conseil d'administration du 5 mars 2009 et réactualisées par le Conseil d'administration du 7 mai 2015.

Les **missions réalisées en France** (82 M€, soit 79 % des missions sociales) comprennent les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes qui prolongent l'action de l'association. Ces actions sont regroupées en huit familles d'activité. Les flux financiers se répartissent ainsi :

- Les actions de **premier accueil** (15 M€) ;
- Les actions d'**insertion** (9 M€) ;
- Les actions permettant de renouer le **lien social** (8 M€) ;
- La mise à disposition de **boutiques solidaires**, d'épiceries sociales et de **vestiaires** (4 M€) ;
- L'**action institutionnelle** et le **plaidoyer** (2 M€) ;
- L'éveil et la **sensibilisation** à la solidarité dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de dénoncer les situations de pauvreté et de diffuser une « pédagogie de la charité » (9 M€). Cette action d'éveil est pour partie réalisée par le journal *Messages*, dont 80 % du coût figure à ce poste ;
- Le **renforcement des partenaires** et l'**appui structurel** (3 M€) ;
- Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces actions, notamment par l'**animation** des équipes de bénévoles ou par la mise à disposition de locaux (évalués à 32,2 M€). Ils constituent des dépenses sans lesquelles les actions ne pourraient être réalisées.

Les **missions réalisées à l'étranger** (21 M€, soit 21 % des missions sociales) représentent les moyens financiers mis en œuvre en France et à l'étranger, sur les différents continents. Les actions sont regroupées en familles d'activités. Les flux financiers se répartissent selon les actions suivantes :

- **Urgences** (4 M€) ;
- **Développement et réhabilitation** (11 M€) ;
- **Renforcement des partenaires locaux** (2 M€) ;
- **Action institutionnelle et plaidoyer** (2 M€) ;
- **Animation des missions** (2 M€).

Le détail des missions sociales, regroupées par familles d'activités, est présenté dans le document « L'essentiel de 2017 » qui tient compte du temps passé par les bénévoles à chacune des activités.

Les **frais de recherche de fonds** (14 M€) comprennent les coûts de communication destinés à la recherche ou à la collecte des fonds, et au traitement des dons et legs. Ils regroupent les dépenses directes affectées à ces opérations et les coûts répartis. Une part du coût du journal *Messages* (20 %), dont une partie des pages est consacrée à l'appel de fonds, est inscrite à ce poste. Ce poste contient également les efforts entrepris pour développer les ressources concernant notamment la collecte nationale, la campagne de l'action internationale, les campagnes de Noël et de « **Dix millions d'étoiles** », la prospection de nouveaux donateurs...

Les **frais de fonctionnement** (16 M€) sont constitués principalement des actions de support relatives à la gestion financière, à la gestion des ressources humaines et à la gouvernance. Ces actions regroupent les charges directes et indirectes nécessaires pour l'administration de l'association.

Deux autres postes complètent les emplois, les **dotations aux provisions** (0,3 M€) et les **engagements à réaliser sur ressources affectées** (2,9 M€). Ce dernier poste concerne les fonds reçus lors d'un appel portant sur une situation de pauvreté particulière, non encore employés à la fin de l'exercice, mais dont l'association s'engage à les utiliser conformément à la volonté du donateur ou du financeur.

1.3.3. ANALYSE DE L'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Les ressources collectées et affectées font l'objet d'un suivi d'utilisation au travers des postes « **Engagements à réaliser sur ressources affectées** » et « **Report des ressources affectées** ». Le résultat net de ces ressources affectées est de + 0,2 M€ en 2017 (cf. § 1.1.3).

Un des objectifs de la présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER) est de suivre dans le temps l'emploi des ressources collectées auprès du public et non encore affectées. Le total des ressources collectées auprès du public et employées en 2017, soit 105,1 M€, a permis de financer les missions sociales à hauteur de 80,9 M€, les frais de recherche de fonds pour 11,5 M€, les frais de fonctionnement pour 12,7 M€. Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 31 décembre 2017 est de 10,1 M€, contre 15,7 M€ en 2016.

2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine du Secours Catholique au 31 décembre 2017. Le total net du bilan est de 154,9 M€ en 2017, en diminution de 10,6 M€ par rapport à 2016.

2.1. FONDS PROPRES ET RÉSERVES

Le « **Fonds associatif** », constitué des fonds propres, des réserves et du résultat de l'exercice, soit 120,1 M€, contre 125,8 M€ en 2016, représente les fonds durables permettant d'assurer la continuité de l'exploitation.

Le poste « **Fonds propres** », avant affectation du résultat 2017 et mise à jour des mouvements de l'année, s'élève à 67,9 M€ à la fin de 2017. Dans un souci d'équilibre de gestion, les fonds propres seront ajustés à la valeur de l'actif net immobilisé lors de l'affectation du résultat 2017, conformément à la décision du Conseil d'administration du 5 mars 2015.

Les réserves du Secours Catholique (58,5 M€ à la fin 2017) comprennent :

- La « **Réserve de fonds de roulement** » (47,3 M€), qui correspond aux fonds nécessaires à six mois d'activité courante ;
- Le « **Fonds de réserve** » (11,2 M€), qui constitue les réserves disponibles, notamment pour des projets exceptionnels nécessaires au développement de la mission sociale.

Après approbation des décisions de mise à jour du « Fonds associatif » et de l'affectation du résultat par l'Assemblée générale du 8 juin 2018, le poste « Fonds propres » sera de 67,1 M€ et les réserves seront de 53 M€.

2.2. ACTIF IMMOBILISÉ NET

L'**actif immobilisé net d'amortissement**, constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, est de 67,1 M€, contre 67,4 M€ en 2016, soit une diminution de 0,3 M€ qui se compose :

- De la variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles (125,9 M€ au 31 décembre 2017, contre 121,9 M€ en 2016, soit + 4 M€) ;
- De la variation de la dotation et reprise d'amortissements (- 4,6 M€) ;
- De la variation du poste « Immobilisations financières » (+ 0,3 M€).

La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles (+ 4 M€) peut s'analyser par :

- Les augmentations des immobilisations corporelles (+ 6 M€) ;
- Les diminutions liées :
- Aux cessions et mises au rebut (- 1,5 M€) ;
- À la variation du poste « Immobilisations en cours » (- 0,5 M€).

Les investissements significatifs portent sur les postes immobiliers, « Immeubles et terrains », « Installations et agencements » et « Immobilisations en cours ».

La politique immobilière est inchangée par rapport aux années précédentes. Cependant, il est remarqué une évolution de la part des partenaires traditionnels qui demandent de plus en plus l'établissement d'un bail payant pour mettre à disposition des biens immobiliers, alors que ceux-ci les mettaient gratuitement à disposition auparavant.

Les mouvements financiers importants des postes relatifs aux constructions portent sur des opérations immobilières ou des travaux d'aménagement ou de réhabilitation au profit des locaux d'équipes et de délégations, de la Cité Saint-Pierre à Lourdes et de la Maison d'Abraham à Jérusalem, afin de rendre possible les actions d'accueil, d'activités et d'animation, ainsi que sur la réalisation de boutiques solidaires.

Le programme d'investissement, mis en œuvre depuis 2012 pour la Cité Saint-Pierre, s'est poursuivi en 2017 et doit s'achever en 2018.

Au cours de l'année 2017, les travaux ont porté principalement, dans le pavillon central, sur les hébergements et salles de réunion, l'accès des personnes à mobilité réduite et la signalétique dans le domaine.

Par ailleurs, la Maison d'Abraham n'avait pas connu de travaux de rénovation importants depuis près de vingt ans. Pour mieux servir le projet d'accueil des pèlerins et remplacer des équipements vétustes, des travaux de rénovation ont été décidés pour un budget de 3 M€. Ils devraient commencer au cours de l'année 2018.

Les immobilisations financières brutes (9,1 M€) sont détaillées dans l'annexe comptable au point 6.1. « Tableau des immobilisations financières ». Elles sont constituées principalement de titres de sociétés (6,9 M€), dont ceux de la société « Caritas Habitat » (5 M€), des titres acquis en contrepartie de l'apport d'un terrain à la SCI « Rosier rouge » (1 M€) et de participations dans des sociétés de logements sociaux (0,9 M€).

Les titres de la SCI « Rosier rouge » ont été totalement dépréciés. De fait, le terrain apporté a été confié par un bail à construction d'une durée de soixante ans à la société « Toit et joie ». D'une part, le loyer a été versé en une fois à la SCI et reversé aux associés sous forme d'un acompte sur dividende ; d'autre part, le terrain et la construction, dont l'édification est prévue au plus tard en 2019, ne seront restituables à la SCI qu'au terme du bail. Pour ces raisons, la valeur de négociation de ces titres est considérée comme nulle et n'a pas fait l'objet d'une actualisation à la fin de l'année 2017.

2.3. PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS

Les provisions et les fonds dédiés (9,1 M€, contre 9,6 M€ en 2016) diminuent de 0,5 M€, principalement en raison du poste de provisions pour risques (- 0,3 M€) et du poste de fonds dédiés (- 0,2 M€).

Les postes de provisions pour risques et charges cumulés (1,1 M€) prennent en compte les risques en cours et non encore réalisés. Ils portent principalement sur l'obligation légale de provisionner certains engagements salariaux (0,9 M€) et sur des assurances vie (0,2 M€).

Lors d'un déplacement à Jérusalem de membres du Conseil d'administration, une rencontre avec les autorités françaises locales a permis de préciser la situation fiscale de la Maison d'Abraham. Celle-ci est inscrite sur la liste des établissements bénéficiant d'exemptions fiscales depuis des accords anciens qui ont été confirmés au cours du temps. Des discussions sont en cours avec le Vatican sur la situation fiscale de bâtiments appartenant aux Églises. Il n'est pas actuellement envisagé le paiement de taxes au titre des années passées. C'est pourquoi, la provision pour risque portant sur la taxe foncière de la Maison d'Abraham a été reprise pour 0,4 M€.

Le poste des fonds dédiés (8 M€) correspond aux ressources affectées à une cause et restant à employer, soit 3,4 M€ pour la France et 4,6 M€ pour l'international.

Le fonds dédié à la France est composé d'un fonds générique « Urgences France », créé en 2000 par le Conseil d'administration afin de regrouper d'anciennes collectes affectées à des sinistres exceptionnels en France et dans les DOM-TOM qui, après plusieurs années, n'étaient plus employables. Afin d'en permettre leur emploi, des décisions avaient été prises pour autoriser leur emploi pour des activités et des investissements attachés à l'urgence en France et dans certains pays limitrophes non portés par l'action internationale, mais aussi pour des situations exceptionnelles, comme celle de la ville de Calais en 2015.

Ce fonds employé régulièrement a bénéficié en 2016 d'un nouveau regroupement, le portant à hauteur de 2,8 M€. Actuellement, il existe un contexte particulier où la demande d'aide d'urgence individuelle est renforcée, compte tenu de la situation économique difficile pour un grand nombre de personnes. Par ailleurs, les flux migratoires importants, qui sont relatés régulièrement par les médias, nécessitent des aides de première urgence. Des bénévoles et des salariés sont confrontés à ces situations d'urgence qui surgissent dans leurs délégations et qui mobilisent parfois une part significative de leurs temps pour organiser les activités de premier accueil, d'hébergement, d'accompagnement et de soins.

Pour répondre au mieux à ce contexte et à ses conséquences en termes d'aides immédiates, tout en tenant compte des contraintes budgétaires qui ne permettent pas de développer autant que l'association le souhaiterait de nouveaux projets, le fonds d'urgence en France a été employé pour financer ces aides, à hauteur de 881 K€. Ce financement

porte sur les aides apportées dans les accueils (370 K€), les aides apportées aux actions en faveur des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile (400 K€) et sur le financement du département d'urgences (111 K€).

Il est souhaité, pour les années prochaines, de poursuivre l'emploi de ce fonds en ce sens pour ne pas maintenir des fonds inemployés et pouvoir financer, dans le cadre budgétaire contraint, les aides liées à l'accueil de personnes en grande précarité.

2.4. ANALYSE DE L'ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant net (87,8 M€) est composé principalement des postes « Autres créances », « Disponibilités » et « Valeurs mobilières de placement » dont les variations sont présentées ci-après.

Le poste « **Autres créances** » (11,3 M€) correspond essentiellement aux produits à recevoir de legs et de donations (5,5 M€) et aux subventions à recevoir (3,9 M€). L'augmentation de ce poste porte également sur les produits à recevoir sur legs et donations.

Le poste « **Disponibilités** » (33,4 M€) est constitué de comptes sur livrets (4,1 M€), de comptes bancaires (25,7 M€), dont un compte rémunéré (11,1 M€), de dons à remettre en banque (3,1 M€) et de caisses (0,5 M€), dont la plus grande partie est utilisée par les équipes pour leur permettre de réaliser les aides et les actions d'accompagnement. Le nombre de comptes bancaires actifs au début de 2018 est de 832 comptes. L'application de la décision du Conseil d'administration de réduire le nombre de comptes bancaires, pour optimiser leur gestion et le placement des fonds, se poursuit. De nouveaux moyens de paiement sont proposés et un outil facilitant le règlement en nombre de factures sera déployé plus largement.

Le poste « **Valeurs mobilières de placement** » (41,4 M€) est constitué des placements auprès d'organismes sérieux et offrant la sécurité attendue pour de tels placements, (40,7 M€), ainsi que des intérêts courus non échus, (0,7 M€).

Le Comité de gestion de trésorerie se réunit en fonction des besoins de gestion ou d'évolution du portefeuille. Dans sa réunion de mai 2017, il a confirmé la politique de placement sécurisé et éthique. Des contrats importants ont été vendus et un livret auprès de la Banque des solidarités a été souscrit pour placer une partie des fonds à court terme. Cette banque a été choisie en raison de son caractère éthique et de sa gestion favorisant la construction d'une solidarité active.

L'ensemble des sommes portant rémunération sont placées à hauteur de 98 % auprès d'établissements bancaires et financiers éthiques. Le détail est présenté dans l'annexe aux comptes au point 2.3.5. « Trésorerie ».

Les placements à échéance à court terme sont constitués d'un compte à terme (0,4 M€) et d'un fonds commun de placement (FCP) en dollar (0,7 M€). Les placements à moyen terme sont constitués d'un FCP de 8,4 M€, d'un compte à terme pour 5 M€ et de deux emprunts obligataires pour 10 M€. Les placements à long terme sont constitués de six contrats de capitalisation, pour un montant total de 16,2 M€.

Ainsi, au 31 décembre 2017, les sommes investies dans des contrats de placement et les intérêts courus non échus, (41,4 M€), ainsi que les sommes placées sur des livrets et comptes rémunérés (15,2 M€), inscrits dans le poste « Disponibilités », soit un total de 56,7 M€, représentent 76 % du total des fonds inscrits dans les postes « Disponibilités » et « Placements ».

2.5. ANALYSE DES DETTES

Les dettes comprennent principalement les postes « Emprunts et dettes assimilés », « Dettes fournisseurs et comptes rattachés », « Dettes fiscales et sociales », « Autres dettes ».

Le poste « **Emprunts et dettes assimilées** » (2 M€) comprend principalement les comptes bancaires créditeurs (1,9 M€) faisant l'objet, sur le plan bancaire, d'une compensation, grâce à la mise en place de comptes fusionnés. Cette compensation permet ainsi d'optimiser la gestion de la trésorerie, de prévenir les frais de découvert et les incidents de paiement.

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » (4,6 M€) comprend les factures restant à régler ou à recevoir, pour le siège (3,1 M€) et pour les délégations (1,5 M€).

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » (10,3 M€) comprend essentiellement les déclarations aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice suivant.

Le poste « **Autres dettes** » (7,3 M€) regroupe principalement les projets internationaux engagés et non encore réglés (6,3 M€). Le règlement des projets et le déport de certains projets sur l'exercice suivant conduisent à la baisse de ce poste (- 4 M€).

2.6. ANALYSE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

Le tableau de financement permet d'expliquer la variation de trésorerie de l'année écoulée. La trésorerie est constituée des postes « Valeurs mobilières de placement » (41,4 M€) et des « disponibilités » nettes (33,4 M€), diminué des soldes bancaires créditeurs figurant au poste « Emprunts et dettes » (1,9 M€).

La trésorerie nette à la fin de 2017 est de 72,9 M€, contre 84,6 M€ à la fin 2016, soit une diminution de 11,7 M€.

L'emploi de la trésorerie s'explique principalement par :

- ▶ Les flux liés aux créances et dettes qui emploient 6 M€ de trésorerie, dont 4,1 M€ concernant les projets internationaux ;
- ▶ La variation de trésorerie des investissements nets qui emploie 4,5 M€ ; il s'agit des investissements incorporels et corporels nets de cessions et subventions d'investissement ;
- ▶ Les flux liés aux produits nets de charges qui emploient une trésorerie de 1,2 M€.

L'ensemble des résultats et des indicateurs de la structure financière font ressortir une situation financière saine permettant au Secours Catholique de faire face à ses engagements et de poursuivre la réalisation de sa mission.

3. PERSPECTIVES POUR 2018

De 2010 à 2013, le résultat du Secours Catholique a été largement bénéficiaire grâce à des ressources exceptionnelles (dons et legs) et à des cessions d'immobilisations immobilières, engendrant une augmentation de ses réserves.

De 2014 à 2017, le Secours Catholique, pour répondre aux besoins de pauvreté allant au-delà des ressources courantes, a volontairement utilisé ses réserves et ressources exceptionnelles pour financer des actions ponctuelles : financement exceptionnel de l'ACSC, dotations exceptionnelles pour l'international, 70^e anniversaire du Secours Catholique, campagne protection sociale et campagne globale migration...

Pour les trois ans à venir, l'association prévoit de revenir à l'équilibre dès 2018 et des budgets positifs pour 2019 et 2020. Pour cela, plusieurs priorités sont maintenues :

- ▶ **Accentuer la recherche de fonds en dynamisant l'animation des campagnes de collecte sur le terrain**, en sollicitant de grands donateurs, en développant les participations et les produits de manifestations et en recherchant activement les subventions ou des aides financières privées, le soutien de la promotion des legs et des donations ; ces actions sont particulièrement demandées aux délégations qui bénéficient d'un territoire à fort potentiel de ressources, afin de permettre, dans le cadre de la solidarité interne, de soutenir d'autres délégations dont les territoires sont plus touchés par la pauvreté ;
- ▶ **Poursuivre la mise en œuvre de notre politique des secours et des aides**, en privilégiant les actions et les projets favorisant le soutien et l'accompagnement des personnes et des territoires les plus pauvres ;
- ▶ **Stabiliser les effectifs salariés**, sans création de poste, en redéployant, le cas échéant, les effectifs actuels et en mettant en œuvre le nouvel accord de classification et de rémunération ;
- ▶ **Continuer de contrôler les dépenses de fonctionnement** nécessaires à l'action.

Pour prendre en compte l'incertitude qui pèse sur les ressources de 2018 et pérenniser au maximum les activités de l'association, les priorités devront être menées dans un souci **d'économie des charges de l'ordre de 5 %** (hors charges de personnel).

Les réserves disponibles et le suivi de gestion régulier permettent d'assurer la continuité de l'exploitation, de prendre les mesures adaptées au regard de l'évolution financière de l'association et de poursuivre la mise en œuvre du projet national.

SECOURS CATHOLIQUE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

106, rue du Bac

75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de l'association SECOURS CATHOLIQUE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SECOURS CATHOLIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

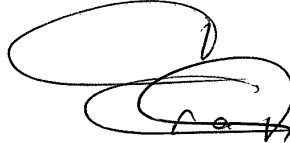
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Neuilly-sur-Seine, le 14 mai 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JUIN 2018

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, réunie le 6 juin 2018, conformément aux statuts de l'association, après avoir entendu lecture du rapport moral de l'association, du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels :

- approuve les comptes annuels 2017 qui lui sont présentés,
- donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de ce même exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, approuve ledit rapport.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 6 235 735,25 euros, au Fonds de réserve ajusté des mouvements de l'exercice :

Fonds de réserve 2016 après décisions de l'Assemblée Générale 2017	11 205 772,49
Apports de l'exercice 2017	+ <u>19 048,17</u>
Fonds de réserve après apports de l'exercice	11 224 820,66
Affectation du résultat 2017	- 6 235 735,25

Fonds de réserve après affectation du résultat 2017, et mouvements de l'exercice	4 989 085,41

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale du 6 juin 2018 décide la mise à jour du Fonds Associatif selon les statuts et les modalités adoptées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 :

Fonds statutaire : dotation art 13 al 5	- 623 573,53
Fonds statutaire : dotation art 13 al 2	- 187 330,21
Réserve de fonds de roulement	- 599 998,88
Fonds de réserve	+ <u>1 410 902,62</u>
	0,00

Fonds de réserve après la mise à jour du Fonds Associatif :	
Fonds de réserve après affectation du résultat 2017, mise à jour du poste « Valeur du patrimoine intégré » et mouvements de l'exercice	4 989 085,41
Mise à jour du fonds de réserve	+ <u>1 410 902,62</u>
Total Fonds de réserve après mise à jour	6 399 988,03

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 8 des statuts, l'Assemblée Générale vote le budget 2018 présenté par le Conseil d'Administration.



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

**Document conçu et réalisé
par la direction de la communication**
106 rue du Bac – 75341 Paris cedex 07

Tél : 01 45 49 73 00

Fax : 01 45 49 94 50

Rédaction : Direction Administration Finances

Maquette : Département Fadip

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)

 [Secours Catholique-Caritas France](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**